

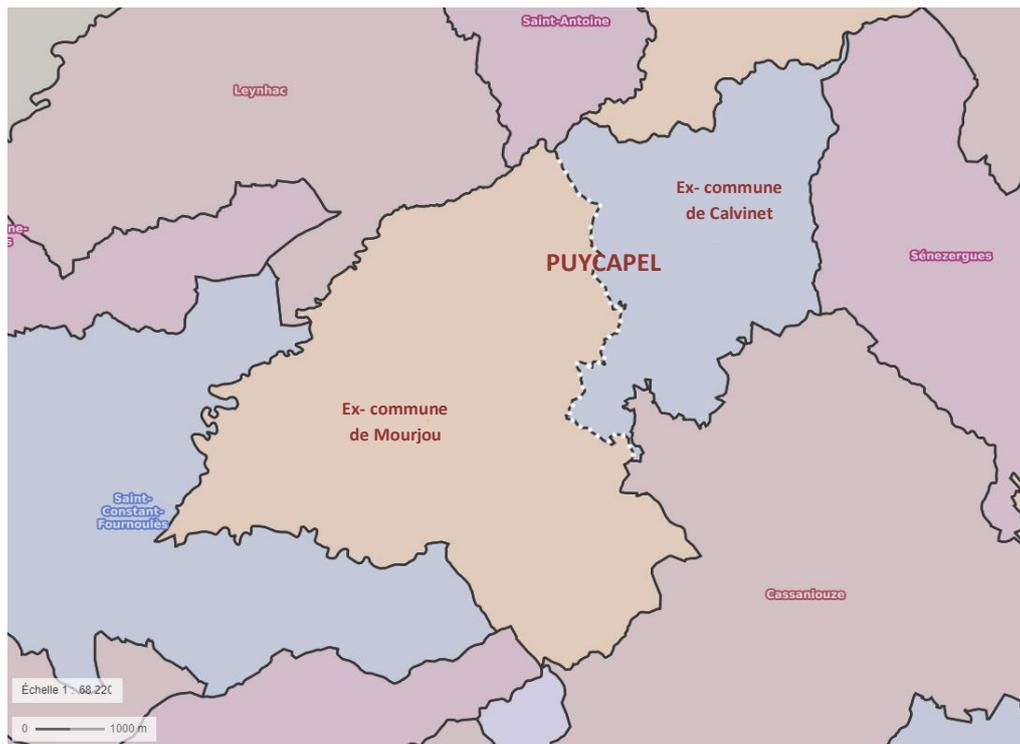
Programme détaillé du projet

1. Cadrage

a/ Contexte et objectifs

Puycapel, une commune rurale au cœur de la Châtaigneraie cantalienne

Située dans le canton de Maurs et la Communauté de Communes de la Châtaigneraie cantalienne, la commune de PUYCAPEL est une commune nouvelle, née du regroupement des communes de Calvinet et de Mourjou.



Elle a été créée par arrêté ministériel du 12 décembre 2018 (Journal Officiel du 7 mars 2019).

Sa population est de 855 habitants.

Elle compte environ 4370 hectares, ce qui en fait une des communes les plus étendues de l'arrondissement d'Aurillac.

① L'économie de la commune

Elle est dominée par le secteur agricole, toujours dynamique.

Le secteur artisanal et commercial reste lui aussi vivant avec la présence de nombreux corps de métiers : transports collectifs (écoliers, collégiens, associations), taxis, maçonnerie, menuiserie, électricité-plomberie, peinture etc., et des commerces : supérette-tabac-dépôt de pain, boulangerie, café-restaurant, garage station-service vingt-quatre heures sur vingt-quatre etc.

Elle accueille l'un des fleurons de l'économie cantalienne : l'entreprise INTERLAB dont les caractéristiques sont les suivantes : 6000 m² de surface de production et de stockage, 55 employés, un rayonnement économique local et régional avéré, des produits de haute technologie exportés dans plus de 130 pays.

② Les services publics et autres

- Les services liés à l'enfance sont représentés par l'école publique primaire, une garderie municipale et des nourrices agréées.
- Les services de santé sont représentés par deux médecins généralistes, un dentiste, une ostéopathe, six infirmières, une pharmacie.
- Les services à la personne sont représentés par l'Association d'aide en milieu rural (ADMR) du Haut-Célé dont le siège est dans la commune.
- Les autres services sont : la gendarmerie, l'agence postale communale, le point d'information tourisme, une banque/assurance mobile le vendredi matin, une permanence d'assurance le lundi matin à Mourjou et le vendredi matin à Calvinet et un expert-comptable tous les mardis matin.

③ Le tissu associatif

Il est très consistant, avec vingt associations, et comprend notamment deux associations qui œuvrent à la préservation du patrimoine floristique et historique en menant de nombreuses actions:

- **l'association Serfouette**

Objet : organiser des manifestations diverses dans le but de sensibiliser la population au développement durable et à l'écologie en général.

Exemple d'actions :

- trocs de plantes / boutures / graines (automne et printemps),
- « Fête autrement » (juillet) avec notamment cours de cuisine, atelier de poterie, incitation au compostage et au tri des déchets, ateliers autour de la "récup" et du "zéro déchet", fabrication de produits naturels...
- démarche incitative tout au long de l'année visant le « Zéro déchet » (compostage, poules,...)

- **l'association Calvinet-Patrimoine**

Objet : se donner les moyens, en complément de l'action de la municipalité, de participer à la sauvegarde du patrimoine bâti, non bâti et environnemental sur le territoire de la commune ; elle pourra y participer sur le plan financier et/ou bénévole ; d'autre part, elle pourra, dans le but de trouver les ressources nécessaires, développer diverses activités récréatives.

Exemple d'actions :

- restauration d'éléments du petit patrimoine (fontaine, lavoirs,...)
- installation d'une table d'orientation et d'une lunette binoculaire sur le site du Puy Capel, permettant une lecture des paysages à une large échelle
- animation des journées du Patrimoine

Elles sont en lien avec l'association Vivre en Châtaigneraie.

Objet : réalisation d'un plan de développement intercommunal concernant les communes de Calvinet, Cassaniouze, Fournoulès, Leynhac, Marcolès, Mourjou, Sénerzergues, en favorisant l'échange entre communes, développant le tourisme en milieu rural, aménageant l'espace rural, organisant l'élaboration de produits locaux, en réhabilitant le patrimoine culturel et en le faisant connaître, en améliorant la qualité de vie des familles dans toutes les tranches d'âges, en proposant des formations.

Exemple d'actions : par sa section randonnée pédestre, les sentiers réouverts et ou balisés par les associations Serfouette et Calvinet Patrimoine sont régulièrement utilisés.

La commune nouvelle est une chance pour développer de nombreuses actions et notamment la mise en valeur de sites naturels (étang, abords des cours d'eau dont le Célé qui prend sa source du côté de Calvinet, de sentiers de randonnée etc.), du patrimoine....

Des mesures prises antérieurement en matière d'environnement sur la commune

La commune nouvelle a vingt et un mois.

Cependant, elle a continué les actions menées par les communes de Calvinet et de Mourjou avant leur regroupement, notamment :

- Entretien et balisage des sentiers de randonnée et de VTT.
- Déplacement du point d'apport volontaire (PAV) situé à proximité de l'étang et de plusieurs ruisseaux, au lieu-dit l'Estanquiol à Calvinet afin de préserver les milieux aquatiques de dépôts intempestifs.
- Entretien du patrimoine forestier en partenariat avec l'ONF.
- Cessation de tout épandage à la station d'épuration de Calvinet (évacuation depuis cinq ans des boues par des entreprises spécialisées).
- Réfection partielle des réseaux humides, confortant le séparatif eaux pluviales / eaux usées et améliorant ainsi le fonctionnement de la station d'épuration.
- Programme d'enfouissement des réseaux secs (électricité, téléphone,...) permettant une amélioration paysagère (exemple ci-dessous de la rue du Pavé avant et après des travaux ayant aussi permis une désartificialisation de certains sols).



- Sensibilisation des habitants au compostage par l'association Serfouette.
- Aménagement d'un secteur entier dédié à la châtaigne à Mourjou : « La Maison de la Châtaigne » (espace muséographique, verger, boutique, jardin, projet de site de transformation de la production locale,...).
- Labellisation en 2020 d'un châtaignier de 500 ans, dans le site de la maison de la Châtaigne, dans la catégorie « arbres remarquables » par l'association A.R.B.R.E.S.



Il est à noter que des réflexions sont en cours :

- sur le devenir de l'étang et de la baignade, suite à l'émergence de cyanobactéries depuis l'été 2019
 - > travail de diagnostic
 - > réflexion sur une valorisation du site dans une démarche de développement durable : rénovation de la zone humide en tête d'étang, espace pique-nique, devenir de la baignade, association des écoles dans la démarche (aire terrestre éducative),...

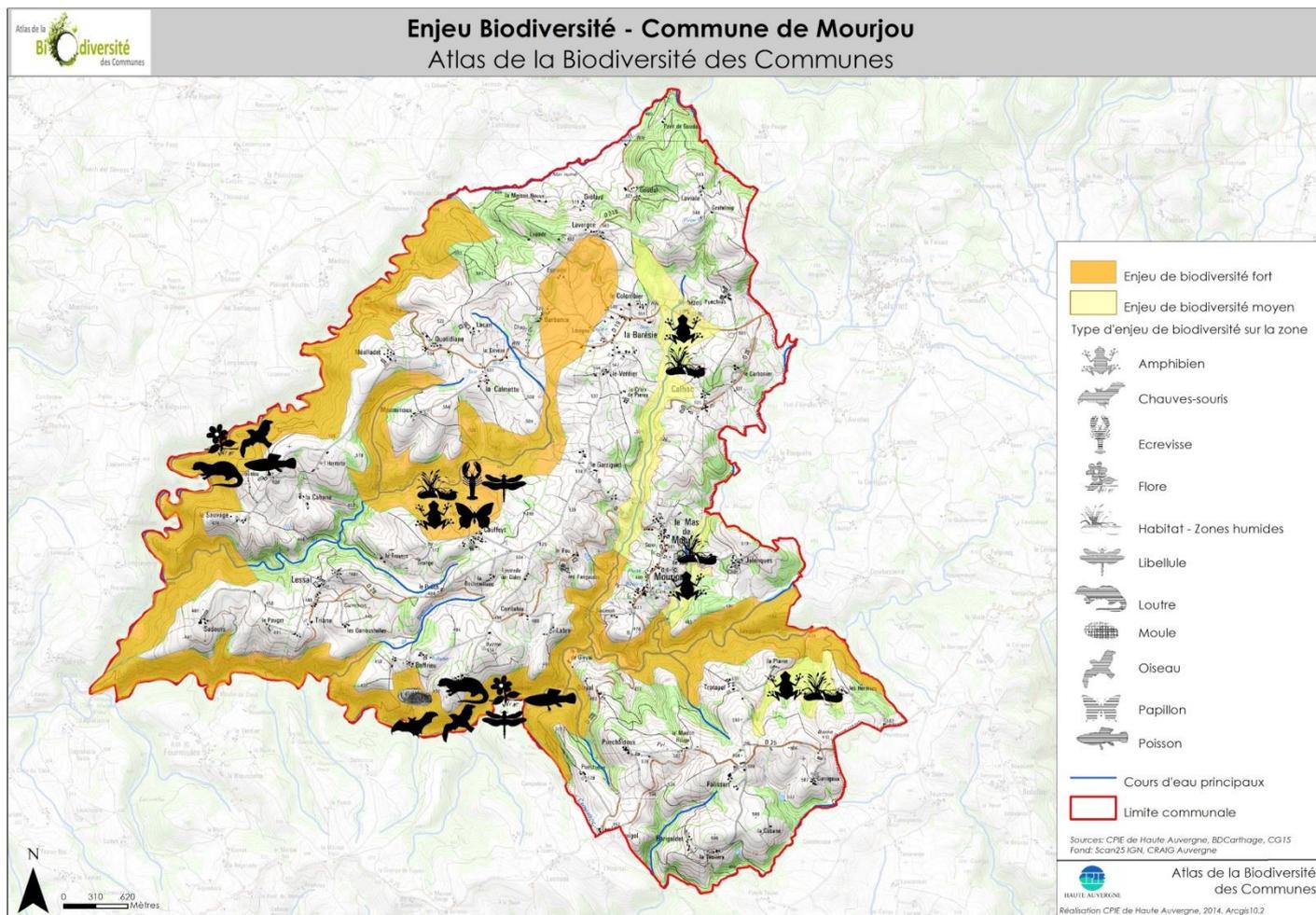


- sur la rénovation des cimetières, dans une perspective de gestion "au naturel", avec plus d'herbe et plus d'arbres.

L'ABC mené en 2014 avec le CPIE Haute Auvergne.

Un Atlas de biodiversité pour la commune de Mourjou a été réalisé en 2014 (disponible en version allégée sur le lien suivant : <https://puycapel.fr/index.php/atlas-de-la-biodiversite-mourjou/>).

Le projet avait été initié par un habitant de la commune devenu conseiller municipal. Le CPIE Haute Auvergne est intervenu pour le travail d'inventaire de terrain, la compilation des données et la production d'une synthèse. Ce travail sera d'ailleurs une base à la poursuite de l'étude ABC prévue avec un travail de terrain complémentaire sur le territoire de l'ex-commune de Mourjou afin d'actualiser les données et d'être cohérent avec la méthodologie qui sera appliquée sur la partie de l'ex-commune de Calvinet.



Lors de ce travail d'ABC, la phase d'animation bien que réduite a tout de même permis la présentation des premiers résultats aux membres du comité de pilotage, des articles dans le bulletin municipal, l'organisation par le CPIE de la Nuit de la Chouette (Mars 2013), des actions auprès des scolaires dans le cadre du temps périscolaire (3 séances) ainsi que la restitution de l'Atlas auprès du grand public et des scolaires.

Objectifs.

L'atlas de biodiversité achevé sur l'ex-commune de Mourjou en 2014 serait donc une base de travail, avec des données qui pourront être actualisées, et si des évolutions sont observées, pourront être questionnées (changement climatique, interventions humaines locales,... ?).

L'élargissement de l'atlas au territoire de l'ex-commune de Calvinet est indispensable à l'obtention de la fois d'une connaissance homogène des milieux, des espèces sur le territoire de la commune nouvelle de Puycapel et d'un diagnostic des enjeux liés à la biodiversité, afin de mieux les prendre en compte dans les politiques et les projets de la commune.

La volonté est aussi d'aller plus loin qu'en 2010, en ayant une démarche impliquant tout au long du projet les acteurs locaux de la commune : les élus, les agents communaux, les associations, les scolaires, le grand public, en proposant un programme de sciences participatives qui permettra une implication dans la collecte des données de biodiversité au travers d'un livret individuel d'observation.

La composition du comité de pilotage anticipe l'ancrage de projets nouveaux sur cet ABC qui s'achèverait en 2023, afin

de pérenniser les résultats obtenus, au travers notamment de l'inscription de la commune dans la démarche de Territoires Engagés pour la Nature et la mise en œuvre le cas échéant d'un plan d'action Biodiversité pour la commune.

Contexte politique, technique et/ou réglementaire du projet

Une délibération a été votée en Conseil Municipal le 4 septembre 2020, permettant la réponse à l'appel à projet concernant les ABC et le cas échéant permettant l'engagement dans la démarche d'Atlas de Biodiversité Communale. Cette délibération est jointe, et par son vote à l'unanimité marque une volonté forte de la commune de s'engager dans la démarche.

Le projet d'ABC élaboré par la commune en partenariat par le CPIE entre dans le cadre des Atlas de Biodiversité définie par les textes de 2014. Les prolongements envisagés : Territoires Engagés pour la Nature, Aire Terrestre Educative, ... le sont dans le cadre réglementaire actuel.

L'intérêt du projet

L'ABC a pour objectif que chaque habitant de la commune ait une meilleure connaissance de la diversité des milieux de vie et des espèces du territoire qu'il occupe pour mieux la préserver. Les sciences participatives sont intégrées pour atteindre au mieux cet objectif.

De meilleures pratiques individuelles et collectives pourront découler de cette connaissance, permettant une meilleure protection, gestion, régénération et valorisation de ce patrimoine naturel.

Les projets d'aménagement individuels et collectifs pourront mieux prendre en compte les enjeux environnementaux : limitation de l'artificialisation des sols lors des nouveaux projets, désartificialisation proposée dès que possible dans les projets d'urbanisme, dans la gestion des cimetières, ...), protection des zones sensibles en terme de biodiversité dans le cadre de projets d'aménagements, ...

La pratique quotidienne, tant individuelle, qu'agricole ou par les agents communaux devrait s'en retrouver modifiée, améliorée.

De nouveaux projets mettant en avant le patrimoine naturel local, tout en le préservant, peuvent émerger, initiant un partage réfléchi de cette richesse et sa valorisation.

Les bénéficiaires du programme

- Les élus et les agents communaux.
Ils bénéficieront d'une séance de sensibilisation sur une gestion de la commune « au naturel » (espaces verts, bords de route, haies, ...) et seront représentés dans le comité de pilotage.
- Les habitants de la commune en général.
Cinq animations « grand public » sont prévues, à la fois pour comprendre la démarche d'ABC et pour mieux connaître certains milieux de vie (ex : zones humides) ou certains groupes (ex : plantes et oiseaux).
- Le public scolaire.
Quatre animations sont prévues (deux par écoles), afin de permettre une découverte active de milieux de vie, d'espèces, d'appréhender de manière sensible la biodiversité. Certains prolongements de l'ABC souhaitent impliquer ce public scolaire (projet d'aire terrestre éducative aux alentours de l'étang par exemple). Les directeurs d'école participeront au comité de pilotage.
- Les agriculteurs.
Ils auront accès aux données de l'ABC, et pourront adapter le cas échéant leurs pratiques à la préservation ou la régénération des milieux et des espèces. Ils seront représentés dans le comité de pilotage.
- Les associations.
Elles pourront s'emparer des résultats de l'ABC pour s'impliquer dans des projets (voir exemples plus bas, dans la section « 2 perspectives de l'action »). Elles seront représentées dans le comité de pilotage.

Les acteurs impliqués dans la réalisation de l'ABC.

- Les élus.
Tous seront informés de l'avancée des travaux. Plusieurs participeront au comité de pilotage. Ils assureront le lancement et la présentation du projet, en fixeront les orientations, en suivront les étapes, géreront l'organisation de l'information des habitants de la commune et participeront à la planification du projet.
- Le CPIE Haute Auvergne.
Ce sera l'animateur général de la démarche. Il fera le lien entre les acteurs de la prospection sur le terrain (LPO, Alter Eco) et le lien avec les élus. Il coordonnera les animations pédagogiques, en assurant la majorité, certaines pouvant être confiées à d'autres acteurs (LPO par exemple). Il siègera dans le comité de pilotage.
- La LPO.
Elle assurera le travail d'inventaire des espèces d'oiseaux présentes et des milieux associés (travail bibliographique et de terrain). Des animations pourront être assurées, en lien avec le CPIE. Elle siègera dans le comité de pilotage.
- Alter Eco.
Cette association assurera l'inventaire des espèces de chiroptères présentes et des milieux associés. Elle siègera dans le

comité de pilotage.

- Syndicat mixte Célé - Lot médian.

Il amènera ses connaissances de terrain et ses données bibliographiques de la part du bassin versant figurant sur le territoire de la commune. Il siègera dans le comité de pilotage.

- Groupe ressource naturaliste

Il sera composé de naturalistes résidant dans la commune, tels que Juliette Labrunie (membre de l'Association Mycologique de Toulouse) et Jean-Paul Favre (naturaliste).

Les leviers à mobiliser pour atteindre les objectifs.

- Le comité de pilotage sera constitué dès le mois de novembre pour se réunir pour la première fois en décembre ou janvier. Il comprendra des élus, les agents techniques, des agriculteurs, les directeurs d'école, des représentants d'associations, un groupe ressource naturaliste local, et bien sûr des représentants du CPIE, de la LPO et d'Alter Eco. Il précisera les objectifs, la démarche, la planification du travail de terrain et des animations, la communication.
- La population sera informée du projet, une première animation « grand public » aura lieu pour présenter le projet et lancer la première campagne de terrain du printemps 2021. Un livret d'observation sera conçu, édité et diffusé. Une première animation aura lieu dans chacune des deux écoles. Une séance de formation sera proposée aux élus. Une autre séance « grand public » thématique sera proposée. Une participation de l'ABC, dont la forme est à étudier, est à prévoir lors de deux événements pour la commune : la « foire de la châtaigne à l'automne » qui draine un public national, et la « fête autrement » durant l'été.
- Le comité de pilotage se réunira une seconde fois au plus tard fin 2021 pour faire un point d'étape (d'autres rencontres peuvent être planifiées en fonction des besoins).
- La seconde année de prospection à partir du printemps 2022 sera rythmée par deux animations thématiques pour le « grand public » et une animation scolaire dans chaque école. Le livret d'observation sera toujours d'actualité. Une participation de l'ABC à la « foire de la châtaigne » et à la « fête autrement » sera également réalisée.
- Les données de terrain et des livrets d'observation seront compilées.
- Le comité de pilotage se réunira fin 2022 pour faire le point sur les résultats obtenus et sera suivi d'une séance de présentation des résultats qui seront publiés à la population.
- Ces deux premières années seront rythmées par une information régulière : affichage, site web, bulletin municipal.
- Le comité de pilotage mutera dans ses objectifs et sans doutes sa composition pour s'engager dans la valorisation des travaux de l'ABC pour les années suivantes :
 - création d'un sentier nature à cheval sur les territoires des deux ex-communes
 - implication des écoles dans un projet d'aire terrestre éducative concernant l'étang, avec une démarche de développement durable intégrant la découverte d'une zone humide en amont, son projet de régénération, un d'aménagement récréatif (aire de pique-nique), prenant en compte la fréquentation actuelle du site (baignade et pêche), tout cela bien sûr en lien avec les structures compétentes (Syndicat Mixte) et les élus.

b/ Description du projet

Le projet suivrait deux axes principaux, confiés aux partenaires locaux associatifs :

• AXE 1 : Diagnostic de la biodiversité, avec un inventaire des habitats et des espèces sur l'ensemble du territoire de Puycapel sur 2 saisons d'étude

- > **Travail de synthèse bibliographique et compilation de données**, en particulier données recueillies lors de l'ABC de 2014. Sollicitation de nombreux réseaux : Conservatoire Botanique du Massif Central - Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques - Fédération Départementale de Chasse - Groupe mammalogique d'Auvergne - Ligue de Protection des Oiseaux - Syndicat Mixte du Célé et Lot médian - Chauve-souris Auvergne - Union Régionale des CPIE, ...
- > **Définition du plan d'inventaire** et des méthodologies suivies
- > **Réalisation des inventaires de terrain** : travail d'inventaire plus conséquent sur le territoire de l'ex-commune de Calvignat et réactualisation / compléments de données pour le territoire de l'ex-commune de Mourjou.

Pour définir l'importance des milieux et des habitats, les espèces dites patrimoniales ou les espèces envahissantes feront l'objet d'une attention particulière.

Lors de l'ABC de 2014, des grands types de milieux ont été identifiés sur le territoire de l'ex-commune de Mourjou, chacun de ces milieux pouvant regrouper un ou plusieurs habitats :

- les zones humides : prairies humides et formations riveraines de Saules
- les milieux aquatiques : eaux stagnantes et cours d'eau (Ressègues notamment)
- les milieux forestiers : importance des bois de Châtaignier
- les zones bocagères : élément identitaire et structurant des paysages de la commune, les haies jouent un rôle important aux niveaux agricole et écologique
- les lieux humanisés ou abandonnés : pâturages et terres cultivées, espaces verts des bourgs, jardins sont des lieux qui peuvent potentiellement devenir un réservoir de biodiversité, à condition que soient mises en œuvre des pratiques adaptées

De nombreux groupes d'intérêt pourraient faire l'objet d'un inventaire de terrain.

Les groupes suivants sont ceux que nous pressentons, mais le comité de pilotage et les résultats des premières prospections au printemps 2021 pourraient conduire à affiner ces choix.

- **La flore.**
Les espèces à enjeu fort seraient ciblées (par exemple sur Mourjou avec l'ABC 2014, cinq espèces ont été rencontrées : Doradille de Billot, Centaurée pectinée, Osmonde royale, Simethis à feuilles aplaties, Millepertuis androsème).
- **Les lépidoptères.**
Il existe un enjeu lié aux milieux ouverts tel que les prairies fleuries naturelles et au bocage, même si les espèces recensées sur Mourjou en 2014 n'apparaissent pas comme étant particulièrement rares ou menacées.
- **L'avifaune** (quatre espèces patrimoniales nichent à Mourjou de façon certaine) que nous nous permettons à ce stade d'associer aux **Chiroptères** (sept espèces contactées sur l'ex-commune de Mourjou, une richesse intéressante sans être exceptionnelle mais qui mérite d'être creusée et homogénéisée sur la grande commune nouvelle par des prospections, en particulier sur l'enjeu des gîtes de Petits Rhinolophes).

> Une attention toute particulière pourra aussi être portée sur les espèces végétales et animales invasives, comme cela avait été fait en 2014.

Voici les autres groupes d'intérêt particulier.

- Odonates.
- Des espèces patrimoniales ont déjà été identifiées sur Mourjou, cela montre une certaine diversité et qualité des milieux aquatiques et des zones humides de la commune. Présence notamment de l'Agrion de Mercure.
- Loutre, écrevisse et moule perlière ont déjà fait l'objet d'un recensement dans le cadre de Natura 2000.
- Les amphibiens pourront ponctuellement faire l'objet d'une étude dans le cadre d'une mission de conseil auprès des particuliers, des agriculteurs, de la commune, avec le programme national des CPIE, "un dragon

dans mon jardin”.

- Les compétences naturalistes locales peuvent aussi conduire à s’intéresser au groupe des champignons

- > **Production d’un premier état des lieux** succinct en fin d’année 1
- > **Production d’un rapport final** en fin d’année 2, dans 2 versions : une version complète et une version vulgarisée et diffusable aux habitants (sans données sensibles de localisation d’espèces notamment). Edition de cartographies de localisation d’espèces patrimoniales, et zonages hiérarchisés des enjeux de biodiversité. Carto d’habitats naturels simplifiée harmonisée sur l’ensemble de la commune nouvelle.

• **AXE 2 : Mise en place d’un programme de sciences participatives** sur 2 années 2021 et 2022, en parallèle du diagnostic

Ce volet n’avait pas été réalisé en 2014 sur Mourjou, mais il donne beaucoup de sens au projet en ne le réservant pas à quelques initiés, mais en favorisant la connaissance du patrimoine naturel du territoire par l’ensemble de ses habitants, dans l’objectif d’un impact positif sur les comportements de chacun en matière de préservation de la biodiversité.

Dix animations réalisées par le CPIE sont prévues à destination :

- du grand public : 5 animations avec par exemple des Initiations/formations à la reconnaissance des espèces ciblées dans les inventaires.
- des scolaires : 4 animations, 2 à l’école de Mourjou, 2 à l’école de Calvinet. Animations basées sur l’observation de terrain et une pédagogie active
- des élus et techniciens (une animation/formation sur un enjeu de gestion/entretien qui sera mis en lumière).

Pour accentuer ces sciences participatives, il est prévu la conception, l’impression et la distribution d’un livret d’observation de qualité, permettant à chacun de participer aux travaux d’inventaire en recensant les espèces rencontrées sur un territoire limité défini (jardin ou autre).

Une communication régulière par l’intermédiaire du site web de la commune, du bulletin municipal et d’affiches, d’articles dans la presse locale, relayée par les associations locales informera du lancement du projet et de ces différentes actions.

2. Jalons, étapes, calendrier et résultats prévus

N° Etapes/Résultats	Résultats prévus	Date de début de l'action	Date de fin de l'action
1- Installation de la gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Création d'un Comité de pilotage ABC ➤ Organisation d'une réunion du Comité de pilotage du projet ➤ Calage avec la structure prestataire de l'animation de l'ABC 	Déc. 2020	Janvier 2021
2- Lancement de la démarche	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Organisation d'une réunion d'information publique de présentation pour impliquer les habitants et acteurs dès le début ➤ Communication dans les médias et réseaux divers 	Mars 2021	Juin 2021
3- Diagnostic Biodiversité	Mission confiée aux structures naturalistes compétentes : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Définition d'un plan de prospection ➤ Réalisation d'inventaires de terrain sur 2 campagnes ➤ Identification des enjeux de biodiversité de la commune 	Avril 2021	Octobre 2022
4- Restitution des résultats	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation d'un résultat intermédiaire lors d'une réunion du copil en fin année 1 ➤ Présentation du résultat final en réunion du copil en fin année 2 ➤ Présentation du résultat final en réunion publique en fin année 2 ➤ Publication d'un rapport final avec cartographies, synthèse sur les espèces et enjeux. 	Déc. 2021	Déc. 2022
5- Animation du programme de sciences participatives	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Définition d'un programme de sciences participatives ➤ Elaboration d'outils de sensibilisation spécifiques ➤ Animation du programme et réalisation d'animations auprès des différents publics ➤ Actions de communication 	Printemps 2021	Automne 2022
6- Elaboration d'un plan d'actions Biodiversité pour la commune	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rédaction d'un plan d'actions Biodiversité concerté et proposition au copil ➤ Validation du plan d'action Biodiversité lors du copil de fin d'année 2022 	Octobre 2022	Déc. 2022

3. Perspectives de l'action (le cas échéant)

Une valorisation et une utilisation des données de l'ABC passerait à partir de 2023 par :

- La création d'un sentier nature, à cheval sur les territoires des deux anciennes communes, avec l'implication pressentie des associations locales Serfouette (environnement) et Calvinet Patrimoine (patrimoine bâti et naturel).
- La création d'une aire terrestre éducative autour de l'étang de l'Estanquiol afin notamment de valoriser une zone humide en pied de carrière désaffectée et à proximité d'un ruisseau (alimentation mixte résurgence / bras mort), mais aussi la mosaïque de milieux qui l'entoure, tout en l'intégrant à un aménagement touristique et récréatif de l'étang.
- Une restauration de cette zone humide en amont de l'étang.
- L'engagement de la commune dans la démarche des « Territoires Engagés pour la Nature ».

4. Gouvernance

Le comité de pilotage comprendrait entre 15 et 20 personnes :

- les élus volontaire dont le maire
- les deux agents techniques de la communes
- au moins un représentant du CPIE (structure coordinatrice)
- les intervenants scientifiques de terrain
- un représentant du syndicat mixte Célé et Lot médian
- les deux naturalistes résidant dans la commune
- au moins un agriculteur (élu ou non)
- les deux directeurs d'école
- un représentant des deux associations communales dont l'action est en lien avec l'environnement
- un représentant de chacune des deux associations de chasseurs de la commune

Ce comité de pilotage mis en place pour deux ans se réunirait a minima en janvier 2020 pour le lancement du projet, en décembre 2021 pour un bilan intermédiaire et décembre 2022 pour la restitution des résultats. La fréquence des rencontres pourra être ajustée.

Un groupe de travail plus restreint pourra être établi pour suivre par exemple les aspects de prospections naturalistes.

La composition de ce comité de pilotage veut anticiper la valorisation de l'ABC. En effet ce comité de pilotage « Atlas de Biodiversité » pourrait se convertir de lui-même en comité de pilotage Territoires engagés pour la Nature, avec une fréquence de réunion a minima annuelle.

5. Résumé publiable du projet

L'atlas de biodiversité de la commune de Puycapel vise à la réalisation par les structures et intervenants locaux compétents d'un diagnostic des milieux et des espèces présents sur le territoire, sur deux saisons de prospection. Les élus, les agents techniques, le public scolaire et le grand public seront associés aux différentes étapes du projet par des animations régulières. Un livret d'observation impliquera encore davantage les habitants dans cette démarche de sciences participatives. Un comité de pilotage guidera l'action, et engagera au bout de deux ans la valorisation des résultats de l'ABC par le lancement de nouveaux projets pour les années suivantes : sentier nature, aire terrestre éducative, entrée dans la démarche « Territoires engagés pour la Nature ».